



Élection du Comité du personnel de la Cour de justice de l'UE 2016

Avec VOUS, l'Union Syndicale Luxembourg s'engage



TogEtHer
SINCE 1971

 **Union Syndicale Luxembourg**

Le seul syndicat présent dans toutes les Institutions européennes à Luxembourg



uslux.eu

ÉCOUTE

L'UNION SYNDICALE LUXEMBOURG S'ENGAGE POUR VOUS !

Tel est notre message à tous pour entrer dans un nouveau mandat 2016-2019 avec les bons outils, les bonnes armes et la volonté d'avancer ensemble sur une route commune.

Certains défis essentiels touchant le Statut sont déjà au programme : coût de la vie, carrière/promotions, pensions, assurance maladie, politique sociale, bien-être au travail. Il s'agira de bien les défendre lors des concertations et de poursuivre la revendication syndicale appuyée par la mobilisation du personnel.

L'Union Syndicale Luxembourg prêtera une attention particulière aux conditions de sortie éventuelle du Royaume-Uni pour tout ce qui concerne l'application du Statut de la Fonction publique européenne à l'égard des agents de l'Union européenne et notamment les ressortissants britanniques.

Plus que jamais, vous aurez besoin d'une représentation solide, stable, capable de vous écouter, de vous comprendre et d'agir, et ce, au niveau de toutes les Institutions au Luxembourg.

L'Union Syndicale Luxembourg est la seule OSP présente dans l'ensemble des Institutions au Luxembourg.

Cette dimension interinstitutionnelle confère à l'USL une responsabilité particulière mais aussi un atout dans la défense des intérêts spécifiques de l'ensemble du personnel affecté au Grand-Duché.

L'Union Syndicale Luxembourg s'efforce de valoriser ses racines dans toutes les Institutions de l'Union européenne au Luxembourg et ce, dans l'intérêt général.

En faisant entendre votre voix lors de cette élection, clairement et massivement, en donnant votre vote de confiance à l'ensemble de la LISTE de l'Union Syndicale Luxembourg, vous choisirez une unité d'action qui s'engage à vos côtés pour que vos priorités soient entendues, discutées et mises en œuvre dans une dynamique de progrès collectif.

Pour un Luxembourg attractif, égalitaire et de qualité dans la durée : l'Union Syndicale Luxembourg s'engage.

QUELLES SONT CES PRIORITES ?

- 1. La défense de l'attractivité du Site de Luxembourg au niveau de toutes les Institutions.** Cela passe par l'instauration d'un **coefficient correcteur** de la disparité de pouvoir d'achat par rapport à Bruxelles estimée à plus de 8% en 2016. Des actions légales et syndicales – à redynamiser – sont en cours.
- 2. La défense des acquis** du Statut : carrière, pensions, assurance maladie... Et ce, à l'égard de tous les agents de l'Union européenne et particulièrement des britanniques.
- 3. Un effort d'inclusion des post 2004 et 2014, y inclus la valorisation du personnel en place dont les agents contractuels :** les grèves de fin 2014, fortement soutenues par l'Union Syndicale Luxembourg, ont permis des avancées, à la Commission, qu'il faut encore matérialiser.
- 4. La défense de la méthode** d'adaptation salariale : acquise jusqu'à 2023.
- 5. Le développement d'une réelle politique sociale,** participative et moderne : bien-être au travail, conciliation vie professionnelle et privée... La dimension humaine fait trop souvent défaut.

Pour que ces priorités soient prises en compte, discutées et défendues avec rigueur, l'Union Syndicale Luxembourg soumet à votre vote une **LISTE** élaborée dans l'équilibre des nationalités, des statuts, des départements et des "générations".

Une **LISTE composée de femmes et d'hommes engagé(e)s** dans cet objectif commun qu'est la défense d'une Fonction publique européenne indépendante, compétente et permanente.

En votant pour la LISTE de l'Union Syndicale Luxembourg, vous participerez vous aussi à cette voix commune que nous voulons faire entendre.



Le seul syndicat présent dans toutes les Institutions européennes à Luxembourg



L'AVENIR DU SITE DE LUXEMBOURG

ATTRACTIVITÉ, ÉGALITÉ, QUALITÉ DANS LA DURÉE

Luxembourg ≠ Bruxelles

Coût de vie : Bruxelles 100/Luxembourg 108 !!!

Luxembourg est **un site historique : c'est ici que la première pierre de la construction européenne a été posée.**

Ce n'est que bien après la création de la CECA, d'EURATOM et de la CEE que **le centre de gravité politique de l'Union européenne a progressivement basculé vers Bruxelles**, et ceci **malgré les dispositions dans le Traité européen** relatives à la répartition des services entre les deux sièges principaux.

Afin de contenir ce glissement vers Bruxelles, il a fallu négocier un accord en 2003 entre les Autorités luxembourgeoises et la Commission sur une "solution durable" pour l'avenir du site de Luxembourg.

Une révision de ce pacte est intervenue fin 2015 autour de 3 pôles : numérique, juridique et financier visant à consolider et pérenniser les services du siège de Luxembourg.

L'Union Syndicale Luxembourg soutient cet accord politique et exprime le vœu que le Comité du personnel participe au groupe de suivi.

**Au cœur de votre vie de tous les jours,
l'Union Syndicale Luxembourg s'engage
et VOUS accompagne !**

L'UNION SYNDICALE LUXEMBOURG S'ENGAGE POUR

- **De meilleures conditions de travail** à Luxembourg toutes institutions confondues, permettant notamment aux nouveaux collègues de s'y installer, de créer une famille et d'y vivre décemment.
- **La poursuite de l'objectif d'égalité de traitement entre fonctionnaires européens et ressortissants luxembourgeois** en matière **d'assurance maladie**. L'Union Syndicale Luxembourg œuvre pour le strict respect de la légalité, et pour la suppression de la sur-tarification médicale de 15%. Les abus lors des hospitalisations doivent disparaître.
- La mise en œuvre des principes fondamentaux du Statut (non-discrimination) relatifs à la **Parité de pouvoir d'achat** entre tous les lieux d'affectation. Face à une disparité de plus de 8% vérifiée sur plusieurs années, l'Union Syndicale Luxembourg exige la **mise en œuvre d'une solution adéquate et immédiate. Le joint index, imposé à partir du 1/1/2014, ne règle pas la disparité de départ et est socialement et économiquement critiquable.** Son coût budgétaire pourrait à terme être supérieur à celui d'un coefficient correcteur au Luxembourg. En effet, le joint index s'applique à 57 000 actifs et 23 000 pensionnés, alors que le coefficient correcteur serait limité à quelques 7 000 agents affectés et résidant au Luxembourg.

ÉCOUTE

PENSIONS

Le financement des systèmes publics et privés des pensions constitue une **préoccupation majeure**.

Cela s'explique à la suite de la crise économique de 2008 par la montée du chômage, l'emballement des déficits publics, le vieillissement de la population et le déséquilibre conséquent des comptes de la Sécurité sociale.

L'Union Syndicale Luxembourg, tout en comprenant l'importance de ce débat sur le plan national, estime que **ce contexte n'est cependant pas transposable** ni en droit, ni dans les faits au régime de pensions de la Fonction publique européenne.

L'état de santé de notre régime de pension est bon et la méthode annuelle vérifiant l'équilibre actuariel instaurée en mai 2004, appliquée par EUROSTAT assisté par des experts internationaux, remplit pleinement son rôle en déjouant à temps les risques potentiels et en anticipant les mesures rendues nécessaires concernant les contributions de l'employeur et du personnel.

Faut-il en plus rappeler que le personnel a financé à lui seul – durant plus de 20 ans – notre régime de pensions ?!

L'Union Syndicale Luxembourg n'accepte en conséquence aucune remise en cause de la structure de base de notre régime de pensions.

Toute tentative dans ce sens sera considérée comme **une attaque frontale à la légitime confiance du personnel** et compromettra très gravement la paix sociale dans l'ensemble des Institutions européennes.

C'est pour cela que l'Union Syndicale Luxembourg continuera à consacrer aux pensions toute l'énergie et les moyens que les circonstances exigeront, y inclus, si nécessaire, **réclamer la reconstitution réelle de l'Actif du "Fonds notionnel"** à hauteur d'environ **50 milliards d'Euros, dont la charge incombe juridiquement et budgétairement exclusivement aux Etats membres.**

L'UNION SYNDICALE LUXEMBOURG S'ENGAGE POUR

- Que le **calcul** de la pension reste établi sur la base du dernier salaire.
- Que l'**équilibre actuariel** du système soit garanti dans la durée.
- Que la **contribution soit juste**, vérifiée et reflète selon les règles actuarielles le point d'équilibre entre recettes et dépenses.
- L'instauration d'une **Instance permanente de haut niveau paritaire et interinstitutionnelle** pour assurer l'avenir des pensions.
- Si nécessaire, réclamer **la reconstitution de l'Actif du Fonds notionnel** – estimé à plus de 50 milliards d'euros – dont la charge incombe juridiquement et budgétairement aux seuls Etats membres.
- **Que le paiement des pensions continue à être garanti solidairement par tous les Etats membres.**
- **NB : Que le Brexit ne produise aucun effet pervers ni au niveau collectif ni individuel à l'égard de l'ensemble des agents de l'Union européenne et particulièrement les collègues britanniques.**

Pour VOS pensions,
L'Union Syndicale Luxembourg
s'engage et se bat.
La paix sociale y gagnera !



Le seul syndicat présent dans toutes les Institutions européennes à Luxembourg



AGENTS CONTRACTUELS

CONTRE LE DUMPING SOCIAL, POUR L'ACCÈS AU FONCTIONNARIAT

Plus de dix ans après la création de ce nouveau groupe de fonctions, la Cour de justice compte **quelque 200 agents contractuels** répartis entre l'article 3bis, ayant vocation à un contrat à durée indéterminée - CDI (agent non affecté à un emploi prévu dans le tableau des effectifs et engagé en vue d'exercer des fonctions, soit à temps partiel soit à temps complet) et l'article 3ter (agent pouvant être recruté à tout grade des groupes de fonctions II, III, IV), **durée maximale** portée de 3 à **6 ans par Institution** depuis janvier 2014, à laquelle a oeuvré l'**Union Syndicale Luxembourg**.

La plupart des problèmes dénoncés par l'Union Syndicale Luxembourg ne sont malheureusement pas résolus : **une politique salariale peu attractive**, une proportion de précaires beaucoup trop importante (10 % environ des AC 3ter travaillant à des tâches pourtant permanentes), mais aussi **l'absence de réelles perspectives de progression** dans leur carrière.

La grille des salaires ne respecte ni les lois nationales sur le salaire minimum, ni les conventions collectives : il en découle une situation de **dumping social** plongeant plusieurs centaines d'agents contractuels dans une situation de précarité économique injuste et obligeant la plupart à devenir **transfrontaliers**.

**Agents contractuels,
l'Union Syndicale Luxembourg
se bat et revendique pour VOUS
un emploi de qualité
et une meilleure qualité de vie.**

L'UNION SYNDICALE LUXEMBOURG S'ENGAGE POUR

- **Continuer de dénoncer publiquement et avec rigueur le "dumping social"** subi par les agents contractuels, dont plusieurs centaines ne gagnent même pas le salaire minimum d'un ouvrier qualifié au Luxembourg (2.307,56 € brut/mois au 1^{er} janvier 2016).
- **Exiger que la Cour de justice européenne**, et les autres Institutions de l'Union européenne, en tant qu'employeurs, respectent les **lois sociales du pays d'affectation ainsi que les conventions collectives** qui doivent constituer un **socle minimum**.
- **L'organisation urgente de passages de groupes de fonction** pour les GF I et GF II, mais aussi les GF III, cf. art. 87.4 du RAA sur base de procédures de sélection valorisant l'expérience professionnelle interne appropriée (cf. arrêt Marques du 25 septembre 2013, soutenu par l'Union Syndicale Luxembourg).
- **Organiser des concours internes sur une base pluriannuelle**.
- **Dans le cadre des concours généraux, valorisation de l'expérience professionnelle appropriée** au sein des Institutions et mesures positives de participation pour le personnel en place.
- **Etablir des quotas de reclassement supplémentaires et spécifiques au Luxembourg** pour compenser la moindre compétitivité des contrats d'agents contractuels sur le marché du travail national.
- **Faciliter la mobilité professionnelle et inter-institutionnelle**, y inclus les agences, avec protection des paramètres sociaux établis lors de leur 1^{er} recrutement, notamment en matière d'ancienneté et de droits à pension.
- **À terme, exiger une refonte de la structure de carrière** des GF I et GF II (doivent passer à min. 5 grades au lieu des 3 et 4 actuels respectivement pour les GF I et II) et financement au départ de la masse salariale du Cadre financier pluriannuel 2014/2020 – Chapitre V (effet budgétaire neutre) ou du déflateur.
- **Une stricte application au niveau interinstitutionnel de l'accord politique de mars 2015 avec la Vice-présidente Georgieva** – suite aux grèves de fin 2014 – et actualisation périodique des paramètres retenus.

CARRIÈRE

RECRUTEMENT, PROMOTIONS ET UNICITÉ DU STATUT DANS TOUTES LES INSTITUTIONS

L'Union Syndicale Luxembourg défend un système de carrière ouvert : basé sur les mérites du personnel et non sur le "posting".

Notre Statut préconise le recrutement d'un personnel hautement qualifié sur une base géographique équilibrée et ce, dans le cadre d'un régime linguistique pluraliste.

Il importe pour ce faire que les niveaux de salaire restent attractifs et ce, dans la durée.

Or, les institutions européennes, sous pression des Etats membres et sous prétexte de la conjoncture économique, continuent d'appliquer une **politique restrictive** en compressant la masse salariale.

L'Union Syndicale Luxembourg dénonce les coupes budgétaires au chapitre V par rapport au Cadre financier pluriannuel 2014/2020, supérieures déjà au milliard d'euros entre 2014 et 2016.

Il en résulte une politique de recrutement aux grades les plus bas et une volonté de réduire le nombre de promotions.

Cette approche, axée fondamentalement sur les économies budgétaires, est de nature **à mettre en péril la qualité des recrutements** et, a fortiori, la motivation du personnel déjà en place.

Des déséquilibres géographiques importants en résultent également.

L'UNION SYNDICALE LUXEMBOURG S'ENGAGE POUR

- **Le maintien du niveau d'attractivité de la Fonction publique européenne**, notamment au Luxembourg.
- La défense du système de carrière ouvert.
- **Un programme pluriannuel de concours internes pour les AC, AT, AST, AST/SC et AD.**
- **L'établissement de passerelles effectives entre les AC, le nouveau groupe de fonctions AST/SC et ceux des AST /AD** : via notamment des actions positives dans les concours externes et autres instruments tels la certification ou procédures assimilées.
- L'accès aux grades les plus hauts AST 10-11 et AD 13-14 sur base des mérites réels et de l'expertise technique.
- **L'utilisation optimale des taux multiplicateurs de l'annexe IB et le rattrapage du retard historique.**
- **La revalorisation des Comités de promotion** en tant qu'organes de comparaison des mérites et de proposition des promotions à l'AIPN au niveau de l'ensemble de l'Institution.
- **La restauration d'une politique de recrutement de type paritaire**, y compris au sein du Conseil d'administration EPSO, et la **revalorisation du rôle des jurys** qui doivent retrouver leur place centrale tout au long du parcours de sélection.
- **La redynamisation de la certification** au niveau de toutes les Institutions.
- Une **convergence** des parcours de carrières des **pré et post 2004**, avec des mesures correctives adaptées pour ces derniers.

**Pour un accès ouvert, transparent
et efficace aux opportunités
de carrière et de promotion,
l'Union Syndicale Luxembourg
s'engage et agit à VOS côtés !**

POLITIQUE SOCIALE

QUALITÉ DE VIE, PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE. TOUTES LES INSTITUTIONS SONT CONCERNÉES !

Les moyens consacrés à la politique sociale ne doivent pas être ressentis comme des dépenses dont on pourrait se passer mais plutôt comme un **investissement nécessaire à un développement intégral du personnel** via des activités culturelles, sportives, valorisant le bien-être au travail et une meilleure conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée.

L'Union Syndicale Luxembourg reste convaincue qu'une politique sociale de ce type est non seulement possible mais nécessaire. Elle permettrait aussi de mieux parer aux problèmes évoqués par les Institutions en matière de productivité et d'incapacités de travail.

L'Union Syndicale Luxembourg continuera donc de se battre avec le Comité du personnel **pour que le volet social inscrit dans le Statut des fonctionnaires européens ne reste pas lettre morte** et qu'une vraie politique sociale – digne du XXI^e siècle – soit enfin mise sur les rails au Luxembourg.

Considérant le caractère interinstitutionnel du Site de Luxembourg, des synergies doivent évidemment être recherchées.

La réouverture du Foyer européen début 2016, à laquelle a fortement coopéré l'Union Syndicale Luxembourg, constitue un excellent exemple au service d'une **politique sociale dynamique et multiculturelle** qui mérite d'être encore développée.

L'UNION SYNDICALE LUXEMBOURG S'ENGAGE POUR

- **La mise à jour du cadre réglementaire relatif à la conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée**, notamment le flexitime, le télétravail, les congés parentaux, le travail à temps partiel... sur base des meilleures normes et pratiques nationales et internationales existantes.
- **Le redoublement des efforts en matière d'accueil et d'intégration** des nouveaux collègues et de leur famille, tant sur le plan professionnel que dans la société du pays hôte, en intensifiant, par exemple, les cours de langues pour les conjoints.
- Des "open spaces" ne sauraient être envisagés qu'à titre exceptionnel et moyennant avis favorable du Comité du personnel.
- **L'amélioration urgente des structures d'accueil de nos enfants.**
- L'accompagnement des victimes **d'accidents du travail ou privés, et de maladies professionnelles** sur le plan socio-juridique, et soutien à tout **micro-conflit social** pouvant avoir valeur d'exemple.
- L'établissement d'une **politique de santé, de sécurité et de bien-être au travail** répondant au minimum aux standards du pays d'accueil.
- **L'amélioration de l'accès à la formule "M-Pass" et l'instauration d'un forfait transport pour les transfrontaliers à salaire modeste, tout** en encourageant le covoiturage.
- **La mise en place d'un réseau de transports des élèves** des Écoles européennes et du CPE 5, calqué sur des besoins réels, et ceci sans engendrer des frais supplémentaires à la charge des parents.
- **Une participation plus effective du personnel**, tant pour la conception que la mise en œuvre et le suivi de la politique sociale, y compris lors de la procédure budgétaire.
- **L'instauration d'un partenariat avec les autres Institutions** afin d'améliorer l'offre des services sociaux et permettant ainsi la réalisation d'économies d'échelle.

Votre quotidien est aussi le nôtre ! Notre action est au cœur de vos préoccupations !

ENCORE QUELQUES MOTS POUR CONCLURE ...

Vous venez de découvrir **nos engagements, nos luttes et nos combats pour vos droits les plus légitimes** mais aussi pour l'accomplissement de votre carrière : **du recrutement à la pension**. Ces combats, nous les menons avec sincérité, intégrité et avec la volonté de progresser tous ensemble.

L'Union Syndicale Luxembourg est une organisation **apolitique** et multiculturelle **présente dans toutes les Institutions au Luxembourg**.

Les structures et le fonctionnement de l'Union Syndicale Luxembourg sont **démocratiques**. Ses adhérents – **près de 1000 au Luxembourg dont environ 500 à la Commission, 300 au Parlement européen, à la Cour de justice et à la Cour des comptes, et 200 pensionnés en provenance de toutes les Institutions** – élisent les organes chargés de les représenter et **d'agir dans le seul intérêt général du personnel**.

En tant qu'organisation de terrain, l'Union Syndicale Luxembourg s'efforce d'être **au Cœur de l'action** : à l'écoute de tous, dans tous les services, et soucieuse de canaliser les inquiétudes du personnel via la négociation en vue d'obtenir des résultats.

Que ce soit sur le plan individuel ou au niveau collectif, l'Union Syndicale Luxembourg met son savoir-faire et ses moyens **à votre service** : elle est ainsi en mesure de prêter **une assistance juridique professionnelle à titre gratuit à tout le personnel, ainsi qu'une représentation auprès du Tribunal européen compétent**.

L'Union Syndicale Luxembourg engage ainsi **plusieurs dizaines de milliers d'euros de dépenses sur ses fonds propres** pour la consultance, l'aide et la représentation juridique.

Le programme électoral que vous venez de lire suppose **un pari sur l'avenir et de défense de la Fonction publique européenne en tant qu'instrument moteur du projet de construction européenne**.

L'Union Syndicale Luxembourg est prête à affronter les défis imposés par la délicate conjoncture économique de l'Union européenne et reste convaincue que le **maintien d'une Fonction publique européenne autonome, compétente et permanente** constitue une condition indispensable à l'aboutissement de ce projet.

Afin de mieux se faire entendre et défendre les intérêts de cette Fonction publique européenne, l'Union Syndicale Luxembourg a besoin **d'une représentativité forte**, non seulement en nombre d'adhérents mais aussi au travers de votre confiance. Cette confiance, vous pouvez l'exprimer **en votant l'ensemble de nos candidats lors des élections du Comité du personnel qui auront lieu à la Cour de justice le 7 décembre 2016**.



Le seul syndicat présent dans toutes les Institutions européennes à Luxembourg

TogEtHer
SINCE 1971